

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 15 décembre 2022 à 19h00 à l'hôtel de ville de Cloridorme

Sont présents : MME Michèle Fournier  
M. Normand Poirier  
M. Jean-William Ayotte

Absence : MMES Nancy Cloutier, Josée Boulay

Étaient également présente madame Dominique Tremblay, directrice générale.

**Ouverture de la séance**

Son honneur le maire monsieur Pierre Martin constatant qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte à 19h05.

**3- Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Résolution # 296-12-2022

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLIER IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour avec ajouts soit adopté tel que présenté.

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du mois de novembre (14-23)
- 5- Suivi des procès-verbaux; Route de la Colonie
- 6- Correspondance du mois
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer-

**9-Résolutions et règlements:**

- 9.1 : Approbation rapport voirie municipale 2022
- 9.2 : Tremblay Bois Migneault; Services première ligne
- 9.3 : Rémunération annuelle des pompiers 2022 et premiers répondants
- 9.4 : Entente pompiers 2023
- 9.5 : Adoption règlement # 2022-07 régie interne
- 9.6: Déneigement routes municipales
- 9.7 : Appropriation du surplus financement
- 9.8 : Formation eau potable M. Sarto Fortin
- 9.9 : Nouveau maire-suppléant
- 9.10: Avis de motion et projet de règlement portant sur la taxation
- 9.11: Indexation de 3%, rémunération employée et élus
- 9.12: Avis de motion pour le PTI
- 9.13: Architecte : Projet Keyroule (Halte de St-Yvon)
- 9.14: Projet étudiants
- 9.15: Entente H2 Lab (analyse d'eau)
- 9.16: Adoption calendrier séance municipale 2023
- 9.17: Règlement roulottes suite discussion MRC-report
- 9.18: Soumission lumières entrepôt
- 9.19: Correction Résolution # 275-11-2022 Motoneige
- 9.20 : Dossier employé #4-1
- 9.21 : Budget HLM

- 10-Note de la DG
- 11-Période de questions
- 12-Clôture de la séance

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Résolution # 297-12-2022

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 novembre 2022.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 NOVEMBRE 2022, au moins soixante-douze heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTE CONSEILLIER IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 14 NOVEMBRE 2022 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 298-12-2022

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 novembre 2022.

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 NOVEMBRE, au moins quarante-huit heures avant cette séance, la secrétaire est dispensée d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 novembre 2022 est approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5- Suivi des procès-verbaux**

Monsieur le Maire informe que le projet d'amélioration de la route de la Colonie, se fait actuellement par une entreprise forestière qui travaille dans la zone et qu'ils doivent utiliser le chemin afin de sortir le bois. Celui-ci est donc améliorer. Il n'y aura donc aucune dépense affectée à la réparation.

**6- CORRESPONDANCE DU MOIS**

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation. La correspondance fait partie intégrale du procès.

**7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS**

Résolution # 299-12-2022

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1er au 30 novembre 2022;

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois NOVEMBRE 2022 au montant de 122 763.13\$ soient acceptés, fournisseurs montant de 75 949.10\$ prélèvements montant de 17 717.53\$ et salaires pour 29 096.50 \$. De plus : le maire et les conseillers

reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, les paiements directs et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu).

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

**8- ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

Résolution # 300-12-2022

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENT AU MONTANT DE 15 967.62\$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiement au 12 décembre 2022;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiement soit acceptée au montant de 15 967.62 \$ et que la greffière-trésorière procède à l'émission des chèques.

Une copie de la liste fait partie intégrante du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9- RÉOLUTIONS ET RÈGLEMENTS**

9.1. : Résolution 301-12-22

Programme aide à la voirie locale 31 786\$ par MTQ 2021  
Rapport directrice :

- Dossier : :
- Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- Résolution numéro :

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Cloridorme a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

**ATTENDU QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

**ATTENDU QUE** les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

**ATTENDU QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

**ATTENDU QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2022** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

**ATTENDU QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

**ATTENDU QUE,** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

**ATTENDU QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

**POUR CES MOTIFS, SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER, IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET ADOPTÉ** que le conseil de Canton de Cloridorme approuve les dépenses d'un montant de 31 786.00\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

La municipalité autorise la directrice générale et greffière- trésorière à produire le rapport et à le transmettre au MTQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9.2 Résolution # 302-12-2022

TREMBLAY BOIS MIGNEAULT AVOCATS; SERVICES PREMIÈRE LIGNE.

**SUR PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER COONSEILLIÈRE, IL EST RÉSOLU;**

D'accepter l'offre de services professionnels Première ligne pour consultation juridique au montant de 1250.00 \$ plus taxes pour l'année 2023.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

9.3 Résolution # 303-12-2022

ENTENTE 2022 ET RÉMUNÉRATION DES POMPIERS ET 1<sup>ER</sup> RÉPONDANTS POUR L'ANNÉE 2022.

**SUR PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER, IL EST RÉSOLU;**

D'accepter l'Entente sur les conditions de travail entre la Municipalité de Cloridorme et les pompiers volontaires de Cloridorme 2022.

**SUR PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER, IL EST RÉSOLU;**

De payer les rémunérations pour un total de 14 155.12 \$ comme suit :

1 <sup>ers</sup> répondants	: 3 029.87 \$
Pompiers	: 6 125.25 \$
Chef pompier	: 5 000.00 \$

Les conseillers ont tous reçu la liste détaillée confirmant les montants.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 9.4 ENTENTE POMPIERS 2023-2025

N'ayant pas une version finale de l'entente ce point est remis à la prochaine séance du Conseil.

#### Résolution # 304-12-2022

#### 9.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2022-07 RÉGIE INTERNE

#### Règlement # 2022-07

#### **REGLEMENT SUR LA RÉGIE INTERNE DES SÉANCES DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME**

ATTENDU l'article 491 du Code municipal du Québec qui permet au conseil d'adopter des règlements pour régler la conduite des débats du Conseil et pour le maintien de l'ordre durant les séances;

ATTENDU que la municipalité de Cloridorme désire améliorer son règlement portant sur le maintien de l'ordre et le décorum lors des séances du Conseil municipal;

ATTENDU qu'avis de motion du présent projet de règlement, de même que le projet de règlement ont été donnés et présentés à la séance du 14 novembre 2022;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par JEAN-WILLIAM AYOTTE conseiller, et résolu que le règlement 2022-07 soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### Résolution # 305-12-2022

#### 9.6 DÉNEIGEMENT DES ROUTES MUNICIPALE

**SUR LA PROPOSITION DE MICHÈ LE FOURNIER IL EST RESOLU QUE LE CONSEIL AUTORISE CE QUI SUIT :**

Toutes les routes municipales ci-après énumérées dont l'entretien incombe à la municipalité seront déneigés l'hiver pour la circulation des véhicules automobiles.

- Route de la Montagne ; Route du Brûlé ; Route Huet ;
- Route Langlais ; Route du Quai ; Route de la Colonie ;
- Route Clavet ; Route Beaudoin ; Route Poirier ;
- Route Côté ; Route de la Pointe ; Route du Coteau ; route du Portage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### Résolution # 306-12-2022

#### 9.7 APPROPRIATION DU SURPLUS DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT QUE la taxation ne couvre pas complètement le financement que la municipalité doit honorer à chaque année pour son projet d'égout municipal et d'assainissement des eaux usées selon le règlement

d'emprunt # 2004-08;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité, dispose d'un montant inutilisé de 467 937\$ selon les derniers états financiers et que ces argents sont disponibles seulement pour tout ce qui concerne le financement du projet;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut décider par résolution ce qu'il entend faire avec ces sommes disponibles, selon l'annexe 5A, section 2.3 du manuel d'information financière municipale qui permet de retourner une partie de l'excédent du financement afin de combler le manque à gagner de la taxation 2022;

POUR TOUS CES MOTIFS IL EST PROPOSÉ PAR MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal de Cloridorme approprie un montant de plus ou moins 80 000\$ de l'excédent de financement afin de pourvoir à la taxation sous-évaluée pour l'année financière 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 307-12-2022

9.8 FORMATION EAU POTABLE SARTO FORTIN

CONSIDÉRANT que la municipalité de Cloridorme détient un réseau de distribution en eau potable et qu'elle a l'obligation de se conformer au Règlement sur la qualité en eau potable;

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLAIM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil accepte l'inscription de Sarto Fortin au programme DE CERTIFICATION-EAU DE SURFACE (OST), D'une durée de 20 jours en vidéoconférence pour la somme de 3700.00 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 308-12-2022

9.9 NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE Monsieur Normand Poirier est nommé maire-suppléant pour les 8 prochains mois (août 2023).

Monsieur Poirier accepte

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution # 309-12-2022

9.10 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT #2022-10 FIXANT LES TAUX DE TAXATION, DE TARIFICATION DES SERVICES ET DU SERVICE DE LA DETTE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2023

JE SOUSSIGNÉE, NORMAND POIRIER CONSEILLIER, donne avis de motion, avec dispense de la lecture, en vertu de l'article 445 du Code Municipal du Québec, qu'à une prochaine séance sera présenté en vue de son adoption, le règlement # 2022-10 fixant les taux de taxation, de tarification des services et du services de la dette pour

l'année financière 2023.

Chaque membre du conseil reconnaît avoir en main une copie du projet de règlement qu'il approuve par le fait même.

Que le conseil municipal prend bonne note du projet de règlement présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 Résolution # 310-12-2022

INDEXATION DE 3% RÉMUNÉRATION EMPLOYÉS ET ÉLUS.

CONSIDÉRANT QUE le taux d'inflation pour l'année 2022 fut considérable.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

D'accepter une indexation de 3 % pour les employés et les élus pour l'année 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.12 Résolution # 311-12-2022

AVIS DE MOTION POUR LE PTI

PAR LA PRÉSENTE est donné un avis de motion en vue de l'adoption du Plan Triennal d'Immobilisations pour l'année 2023 à une séance extraordinaire prévus le 16 décembre 19h;

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le conseil municipal prend bonne note du projet pour le plan présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.13 Résolution # 312-13-2022

ARCHITECTE : PROJET KÉROULE (HALTE DE ST-YVON)

CONSIDÉRANT que la municipalité de Cloridorme désire participer au Programme d'accessibilité des établissements touristiques (PAET);

CONSIDÉRANT que pour le dépôt de la demande de subvention, il est recommandé d'obtenir une soumission d'architecte pour l'évaluation;

SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise la directrice générale obtenir une soumission par un architecte pour le dépôt de la demande de subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.14 Résolution # 313-12-2022

PROJET ÉTUDIANTS

ATTENDU QUE nous désirons profiter du programme emploi été Canada pour embaucher 2 étudiants pour nos emplois saisonniers;

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLIÈRE il est proposé de faire la demande pour 2 emplois étudiants auprès d'emploi Canada.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.15 Résolution # 314-12-2022

ENTENTE H2 LAB

Considérant que la Municipalité de Cloridorme doit s'assurer de la conformité de l'eau;

CONSIDÉRANT que malgré des recherches pour un 2<sup>e</sup> soumissionnaire pour l'analyse des échantillonnages d'eau potable, et que H2 LAB réalise déjà les analyses,

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WWILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil autorise d'accepter la proposition de services professionnel de la soumission No 15217

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.16 Résolution # 315-12-2022

CALENDRIER DES SCÉANCES DU CONSEIL 2023

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE ET RÉSOLU :

QUE le calendrier ci-après, adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023, qui se tiendront le lundi et qui débiteront à 19h00 :

* 9 janvier	* 13 février
* 13 mars	* 11 avril
* 8 mai	* 12 juin
* 10 juillet	* 21 août
* 11 septembre	* 10 octobre
* 13 novembre	* 11 décembre

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié par la directrice générale greffière trésorière, conformément à la Loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.17

RÉGLEMENT ROULOTTE À LA SUITE DES DISCUSSIONS AVEC LA MRC

Projet reporté au moment où le projet de modification de zonage, proposé par la MRC sera revus et final.

9.10 Résolution # 316-12-2022

SOUSSIONS LUMINAIRES ENTREPÔT



SUR LA PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE d'accepter la soumission du Groupe OHMEGA au montant de 1975 \$ taxes en sus, pour l'achat et la l'installation de 3 luminaires LED 150W à l'entrepôt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.19 Résolution # 317-12-2022

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION 275-11-2022 - FRAIS D'UTILISATION DE MOTONEIGE POUR ALLER AU DE CHLORATION

SUR LA PROPOSITION DE MICHÈLE FOURNIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la modification à la résolution 275-11-2022;

QUE le conseil autorise monsieur Jean-Louis Roy à utiliser sa motoneige pour se rendre au poste de chloration et que lui soit payé 15.00\$ pour chacune de ses sorties;

QUE le conseil municipal autorise l'utilisation de la motoneige de Madame Manon Côté, lorsque requis par le contremaitre des travaux public, pour se rendre au poste de chloration lors des visites de monsieur Claudel Levesque, et que soit payé la somme de 18.00\$ par visite.

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire les paiements sur une base bi mensuelle à la réception des dates de sorties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.20 Résolution # 318-12-2022

DOSSIER EMPLOYÉ #04-0001

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du dossier disciplinaire de l'employé # 04-0001 ;

CONSIDÉRANT QUE discussion s'est faite concernant les motifs et les justifications apportées lors de la rencontre préparatoire;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont pris connaissance des recommandations émises par la directrice générale;

SUR PROPOSITION DE NORMAND POIRIER CONSEILLER IL EST RESOLU :

QUE le conseil municipal suive les recommandations et mettre fin à l'emploi ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.21 BUDGET ET FACTURES HLM

CONSIDÉRANT QUE nous reçus les documents en date du 11 décembre et que le conseil n'est pu prendre connaissance de ceux-ci avant la séance, l'ensemble du dossier est mis à l'étude et reporté au conseil du 9 janvier.

10- NOTE DE LA DG

Aucune note

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions portant sur : le point 9.13

12- CLOTURE DE LA SCÉANCE

Les sujet étants épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19h25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Pierre Martin maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Greffière-trésorière